

## **Réunion du comité directeur du 04.12.2009**

Présents: Bernard Menaut, Gilles Douyer, Denise Ruhlmann, Delphine Espinasse, Marc Lourdelle, Jean-Pierre Bernard.

Excusés:

Jean-François Poivre, Thierry Même, Carolina Imaz-Tagua, Didier Poursain.

Le président ouvre la séance à 19h30

En préambule à l'ordre du jour, le président indique le souhait de Marc Lourdelle de démissionner de ses fonctions de membre du comité Directeur; ce dernier évoque ses nombreuses occupations, familiales, professionnelles et associatives qui ne lui permettent plus d'assurer sereinement les dites fonctions.

Un débat s'engage pour savoir s'il est nécessaire de pourvoir au remplacement de Marc Lourdelle avec l'élection, lors de la prochaine assemblée générale, d'un nouveau membre; des noms sont évoqués, mais finalement il a été décidé de ne pas procéder à ce remplacement, puisque nos statuts le permettent : « le Comité Directeur comprend sept membres au moins ».

### **Assemblée générale du 12 décembre 2009:**

La salle de la Métairie à Trizay-Coutretôt-Saint-Serge a été retenue pour une somme de 83 euros (plus 15 euros pour le chauffage). Le tarif habituel est de 165 euros (plus le chauffage), mais il nous a été consenti le tarif « vin d'honneur », puisque nous n'occuperons la salle qu'à partir de 19 heures.

Une trentaine de personnes (plus un enfant) ont réservé pour le repas. Celui-ci, organisé par Delphine Espinasse et Carolina Imaz-Tagua comprendra: un apéritif (sangria), un couscous (Ali), vin et des desserts confectionnés par les adhérents.

Lors de l'assemblée générale, le président rappelle qu'il présentera un rapport moral, le secrétaire donnera le compte rendu des activités, la trésorière signale que les comptes seront normalement arrêtés à la date de l'assemblée.

Pour l'heure, Perche Plongée compte 60 licenciés; quelques adhérents pourraient rejoindre le club en fin d'année (deux ou trois anciens membres).

Le président précise que Perche Plongée a, cette année encore, un nombre de licenciés conforme aux attentes et à ses capacités.

### **Assemblée générale extraordinaire:**

Elle se tiendra immédiatement après l'AG annuelle. Elle a pour objet la modification de quelques points des statuts afin de se mettre en conformité avec la demande de la DDJS, et de pouvoir prétendre à l'agrément Jeunesse et Sports, et à la demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Pas de remarque particulière sur ces modifications.

### **Fosse de Chartres:**

Suite à une information de Titi, la fosse de Chartres (suite à un retard administratif), n'ouvrira que le 10 décembre. La sortie du 8 décembre, prévue pour les N2 en formation est annulée et sera reportée au mois de janvier 2010.

### **Sortie Safaga:**

Inscriptions: 14 plongeurs (dont 9 pour 2 semaines) et 3 non plongeurs (dont 2 pour 2 semaines).

Eu égard au tarif, et à l'éloignement de l'hôtel Lotus Bay, il est décidé de se rapprocher du responsable de l'organisation sur place (Frédéric Lombard) pour réserver à l'hôtel Amira ( moins cher de 200 euros la semaine) et situé dans le village.

Il est demandé que la liste des participants soit disponible sur le site du club (dans l'espace membres). Il sera demandé au secrétaire si cette disposition est réalisable, et si oui, qu'elle soit étendue à toutes les sorties.

### **Sortie Saint-Raphaël:**

Un inscrit de dernière minute porte à 11 le nombre d'adhérents de Perche Plongée qui participeront à la sortie organisée par le Codep 28 FFESSM lors du week-end de Pentecôte 2010.

### **TIV:**

Comme les autres années, le TIV des bouteilles aura lieu à La Ferté-Bernard, chaque samedi du mois de janvier, en collaboration avec nos amis du club Subaquatique Fertois.

Gilles Douyer signale qu'à cette occasion il serait bon de vérifier les robinetteries. Marc Lourdelle indique la mauvaise qualité des robinets des bouteilles de Perche Plongée (12 litres courts).

Une formation de TIV. est organisée par le Codep 28 FFESSM les 30 et 31 janvier 2010, à Chartres. Un appel à candidature sera lancé auprès des adhérents;

### **Matériel:**

Marc Lourdelle est chargé de prospecter et de proposer un devis au comité directeur pour : 6 robinets, 1 gilet XS, 4 gilets M.

### **Compresseur:**

Le président rappelle que la vérification et la maintenance du compresseur a été faite en décembre 2008. Les textes règlementaires stipulent que cette opération doit être réalisée chaque année. Il a demandé conseil auprès du président du Comité Centre FFESSM qui l'a renvoyé sur les textes règlementaires du « manuel technique ». textes touffus et confus. Le président est chargé de contacter les présidents des autres clubs du département pour connaître leur pratique à ce sujet.

Le devis de MTMI pour la révision annuelle s'élève à 897,55 euros TTC, dont 550 euros HT de main d'œuvre et déplacement.

Il est demandé également de reprendre contact avec la société MTMI pour un devis sans transport ni déplacement (le compresseur serait convoyé par un membre de l'association pour cette maintenance).

L'ordre du jour étant épuisé, el président lève la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance.

Bernard MENAUT